

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour la création d'un compte de frais reportés lié au programme de modernisation PRE (Dossier R-4086-2019)

Objet de la demande

Énergir s.e.c (Énergir) a déposé, le 29 novembre 2019, une demande d'autorisation à la Régie de l'énergie (la Régie) afin de créer un compte de frais reporté lié au programme de modernisation PRE. Le projet d'investissement permettra à terme le remplacement de la solution technologique de planification des ressources de l'entreprise (programme de modernisation PRE) et la modernisation des processus d'affaires.

Énergir désire obtenir l'autorisation de la Régie, conformément à l'article 32 (3.1^o) de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*) pour la création d'un compte de frais reportés afin d'y comptabiliser les dépenses liées à une entente devant être ratifiée d'ici la fin de l'année 2019, visant la modernisation du programme de modernisation PRE.

Énergir indique que l'autorisation de disposer des montants qui seront inclus au compte de frais reportés et, le cas échéant, des modalités de leur disposition, sera déterminée dans le cadre de la demande d'investissement pour le programme de modernisation PRE qui sera déposée en janvier 2020.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie à Énergir, **au plus tard le 10 décembre 2019 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 13 décembre 2019 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca